

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1762

11 septembre 2009

SOMMAIRE

A bis Z Gérances d'Immeubles S.à r.l.	84535	Moor Park Newday Holdings Luxembourg S.à r.l.	84531
A bis Z Immobilière S.à r.l.	84535	MZ Holdings S.à r.l.	84532
Agathos S.à r.l.	84533	Naviglio S.à r.l.	84531
ALMATY Luxembourg S.à r.l.	84537	Nic. Zeien Sàrl	84536
Alupart	84576	OVERTHERAINBOW S.A. société de ges- tion de patrimoine familial	84531
Andreas Hoves-Intern Transport Service S.à.r.l.	84537	Pitcairns Finance S.A.	84538
Arkhia Architecture S.A.	84538	Point de Vue s.à r.l.	84539
Boucherie Charcuterie Kappler Steve S.à r.l.	84530	Publigest S.A.	84533
Bruyerrelux S.A.	84530	Rembrandt II S.à r.l.	84532
Capital Trust S.A.	84531	Rembrandt IV Sàrl	84533
Car Company Luxembourg S.A.	84542	salesmagnet S.A.	84568
Centre de Gestion Holding S.A.	84532	Santorini S.A.	84540
Couleur Café S.A.	84561	Sapphire S.à r.l.	84533
Cum Grano Salis S.à r.l.	84532	Shell Chemical Holding S.A.	84536
Eau'Ceane S.à.r.l.	84542	SITE (Euro) No 1 S.à r.l.	84532
Ech 2 S.à r.l.	84539	SITE (Euro) No 2 S.à r.l.	84533
Ech Finco S.à r.l.	84539	Smith & Nephew International S.A.	84542
Ech Lux 2 (Campo, Munich) S.à r.l.	84540	Soluchem S.à r.l.	84564
Elettra Investments S.à r.l.	84576	Sovina S.A.	84567
Elmo International S.à r.l.	84536	Teramo Holding S.A.	84540
Elmo International S.à r.l.	84537	Tramuntana S.C.A., SICAR	84543
Euro Decor S.à r.l.	84530	Tycon S.A.	84535
Fashion Finance S.A.	84541	UBS Multi Manager Access II	84530
Fondho S.à r.l.	84541	Valamoun S.A.	84539
Global Property Invest S.A.	84576	VA No1 Finco S.à r.l.	84540
Groupe Omega Assurances & Finance S.à r.l.	84542	VA No1 Holdco S.A.	84541
IPCG Investments S.à r.l.	84531	VA No1 Lux (Munich) S.A.	84541
Jaguar Luxembourg S.A.	84542	Vehicle S.A.	84534
Jomar S.à r.l.	84534	Vehicle S.A.	84534
Kyra Investissements S.à.r.l.	84538	Vehicle S.A.	84534
Liegus Holding S.A.	84537	Vincent Zappone Promotions Immobiliè- res SA	84536
Monterey Consultants S.A.	84535	Yanuda S.à r.l.	84538

Euro Decor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 106.558.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre de démission du 06 Novembre 2008 que Madame Hanane BEN HAMOUDA demeurant 40 rue Saint Nicolas à L-4636 Differdange, a démissionné de son poste de gérante avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

BEN HAMOUDA.

Référence de publication: 2009108971/12.

(090130805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

UBS Multi Manager Access II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 129.748.

—
Résolution circulaire du 10 août 2009

- Mandat non renouvelé avec effet au 01.06.2009:

* M. René Egger

Est élu au conseil d'administration avec effet au 10.08.2009 jusqu'à l'assemblée générale en 2009

- M. Christian Maurer, Membre du Conseil d'Administration, Bärengasse 29, CH-8001 Zurich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Pour UBS Multi Manager Access II

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Holger Rüth / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2009108961/18.

(090131281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Boucherie Charcuterie Kappler Steve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1534 Luxembourg, 2, rue de la Forêt.
R.C.S. Luxembourg B 94.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOUCHERIE CHARCUTERIE KAPPLER STEVE SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009109234/12.

(090130639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Bruyerrelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 63.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRUYERRELUX S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009109235/12.

(090130642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

IPCG Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 100.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009109241/10.

(090130585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Capital Trust S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 22.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009109242/10.

(090130586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Moor Park Newday Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 125.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009109243/10.

(090130587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

OVERTHERAINBOW S.A. société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 137.619.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OVERTHERAINBOW S.A. société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009109245/13.

(090130589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Naviglio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 841.250,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 122.736.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009109269/11.

(090131038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

MZ Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 113.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009109267/10.

(090131037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Rembrandt II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 88.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009109270/10.

(090131042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Cum Grano Salis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 86.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009109263/10.

(090131029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

SITE (Euro) No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 141.062.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech
Manager

Référence de publication: 2009109275/11.

(090131047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Centre de Gestion Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 32.428.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Pour Centre de Gestion Holding S.A.
Fiduciaire F.O.R.I.G. SC
Signature

Référence de publication: 2009109191/13.

(090131110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Rembrandt IV Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 88.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009109272/10.

(090131044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Sapphire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 124.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009109273/10.

(090131046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Agathos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 64.687.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009109261/10.

(090131028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

SITE (Euro) No 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 141.061.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech
Manager

Référence de publication: 2009109276/11.

(090131048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Publigest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 60.799.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Pour PUBLIGEST S.A.
Fiduciaire FORIG SC
Signature

Référence de publication: 2009109192/13.

(090131113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Vehicle S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 48.093.

Les comptes annuels au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VEHICLE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009109197/12.

(090131003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Vehicle S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 48.093.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VEHICLE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009109199/12.

(090131005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Vehicle S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 48.093.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VEHICLE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009109200/12.

(090131007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Jomar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 26, rue des Remparts.
R.C.S. Luxembourg B 128.393.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnariat en date du 21 juillet 2009

En date du 21 juillet 2009, l'actionnariat de la "JOMAR Sàrl" a pris les résolutions suivantes:

- révocation de M. Marc Risch de la fonction de gérant technique à partir du 22.07.2009
- nomination de Mlle Letizia Pica, demeurant à L-4154 Esch/Alzette, 11, rue Joliot Curie à la fonction de gérante technique à partir du 22.07.2009.
- nomination de M. Marc Risch demeurant à L-4989 Sanem, 13, rue Albert Simon à la fonction de gérant administratif à partir du 22.07.2009
- révocation de M. Joao Moura De Sousa de la fonction de gérant administratif à partir du 22.07.2009

Esch/Alzette, le 27 juillet 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009108620/18.

(090130209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

A bis Z Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4412 Belvaux, 23, rue des Alliés.

R.C.S. Luxembourg B 132.506.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BELVAUX, le 19 août 2009.

A BIS Z IMMOBILIERE sàrl

L-4412 BELVAUX

Signature

Référence de publication: 2009109178/13.

(090131145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

A bis Z Gérances d'Immeubles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 94.620.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESCH/ALZETTE, le 19 août 2009.

A bis Z Gérance Imm. sàrl

L-4306 ESCH/ALZETTE

Signature

Référence de publication: 2009109176/13.

(090131144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Tycon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 30.922.

Protokoll der ausserordentlichen Hauptversammlung abgehalten am 31. Juli 2009

Die Hauptversammlung tritt unter dem Vorsitz von Herrn Carsten Lemke um 10.00 Uhr zusammen. Der Vorsitzende nennt Herrn Roland Klein zum Schriftführer. Die Versammlung wählt Herrn Mario Atten zum Stimmzähler.

Der Vorsitzende stellt fest, dass sämtliche Aktien vertreten sind. Demnach ist die Hauptversammlung beschlussfähig.

Die Hauptversammlung beschliesst hiermit:

- Die Abbestellung als Mitglied des Verwaltungsrats von:

Herrn Carsten Lemke, geboren in Barmstedt am 15. Juni 1962, wohnhaft in Am Wilbert 25, D-40885 Ratingen,

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist und kein weiterer Antrag vorliegt, schliesst der Vorsitzende die Versammlung um 11.00 Uhr.

Carsten Lemke / Roland Klein / Mario Atten

Vorsitzender / Schriftführer / Stimmzähler

Référence de publication: 2009108634/18.

(090130462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Monterey Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 101.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009109152/10.

(090131218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Nic. Zeien Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4410 Soleuvre, Z.A. Um Woeller.
R.C.S. Luxembourg B 20.502.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOLEUVRE, le 19 août 2009.

Nic. ZEIEN sàrl
L-4410 SOLEUVRE
Signature

Référence de publication: 2009109155/13.

(090131119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Vincent Zappone Promotions Immobilières SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 199, route de Burange.
R.C.S. Luxembourg B 80.669.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUDELANGE, le 19 août 2009.

Vincent ZAPPONE S.A.
L-3429 DUDELANGE
Signature

Référence de publication: 2009109158/13.

(090131122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Elmo International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 110.715.

RECTIFICATIF

Dépôt des comptes annuels 2007 rectifiés

La mention remplace la version déposée antérieurement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° L090005009.04 du 12 janvier 2009.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
Elmo International S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009109163/18.

(090131123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Shell Chemical Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 57.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009109150/10.

(090131215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Andreas Hoves-Intern Transport Service S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 95, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 30.784.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BERTRANGE, le 19 août 2009.

Andreas HOVES sàrl
L-8077 BERTRANGE
Signature

Référence de publication: 2009109160/13.

(090131124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

ALMATY Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 141.051.

*Rectificatif de l'annexe des comptes annuels au 31/12/2008 déposés le 08/07/2009,
sous la référence suivante: L090100199.04*

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009109161/13.

(090131158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Elmo International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 110.715.

RECTIFICATIF

Dépôt des comptes annuels 2006 rectifiés

La mention remplace la version déposée antérieurement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés
sous le n° L080190872.04 du 29 décembre 2008.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de
Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
Elmo International S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009109165/18.

(090131121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Liegus Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 63.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009109174/10.

(090131082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Pitcairns Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 33.106.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PITCAIRNS FINANCE S.A.
FIDALUX S.A.
Le domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2009109170/13.

(090131079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Arkhia Architecture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4430 Belvaux, 28, rue G.-D. Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 120.671.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BELVAUX, le 19 août 2009.

ARKHIA ARCHITECTURE S.A.
L-4430 BELVAUX
Signature

Référence de publication: 2009109171/13.

(090131137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Kyra Investissements S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 72.975.

DISSOLUTION

Auszug

Aufgrund der Gesellschaftsgründungen vermittelt Spaltung vom 15. Juli 2009 der beiden Gesellschaften mit beschränkter Haftung Kyra Investissements S.à r.l. und Walkyra S.à r.l. beide mit Sitz in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès aufgenommen durch den unterzeichneten Maître Paul DECKER, Notar mit Amtssitz in Luxembourg, ist die Gesellschaft mit beschränkter Haftung KYRA INVESTISSEMENTS S.à r.l. mit Sitz in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès (RCS Luxembourg N° B 72.975), aufgelöst und komplett liquidiert worden und alle Aktiva und Passiva wurden auf die neuen Gesellschaften aufgeteilt wie dies im Spaltungsplan vom 1. Dezember 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 33 vom 7 Januar 2009, vorgesehen wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 10. August 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009109364/18.

(090130915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Yanuda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 33.034.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.08.2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009109244/10.

(090130588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Ech Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ech Finco S.à r.l.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Michaela Imwinkelried / Peter Sasse

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2009109367/13.

(090131235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Ech 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 113.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ech 2 S.à r.l.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Michaela Imwinkelried / Peter Sasse

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2009109368/13.

(090131237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Point de Vue s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7560 Mersch, Centre Marisca.
R.C.S. Luxembourg B 99.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 18.08.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009109326/10.

(090130672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Valamoun S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 38.880.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 30 juillet 2009

Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Michel JENTGES, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VALAMOUN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009109416/18.

(090130930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Ech Lux 2 (Campo, Munich) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 118.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ech Lux 2 (Campo, Munich) S.à r.l.
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Michaela Imwinkelried / Peter Sasse
Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2009109369/13.

(090131238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

VA No1 Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VA No1 (Finco) S.à r.l.
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Michaela Imwinkelried / Peter Sasse
Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2009109372/13.

(090131241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Teramo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 70.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009109305/10.

(090130986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Santorini S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 34.358.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 30 juillet 2009

Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Michel JENTGES, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour SANTORINI S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009109418/18.

(090130922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

VA No1 Lux (Munich) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 110.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VA N°1 Lux (Munich) S.A.
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Michaela Imwinkelried / Peter Sasse
Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2009109378/13.

(090131250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

VA No1 Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VA N°1 Holdco S.A.
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Michaela Imwinkelried / Peter Sasse
Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2009109379/13.

(090131253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Fondho S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 99.527.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009109304/10.

(090130878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Fashion Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 71.772.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 30 juillet 2009

Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Michel JENTGES, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour FASHION FINANCE S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009109420/18.

(090130919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Groupe Omega Assurances & Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 143.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GROUPE OMEGA ASSURANCES & FINANCE SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009109237/12.

(090130645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Eau'Ceane S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 5, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 103.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAU'CEANE SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009109236/12.

(090130644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Jaguar Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 293, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 12.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009109251/10.

(090130595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Car Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2273 Luxembourg, 24, rue de l'Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 46.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009109249/10.

(090130593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Smith & Nephew International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 67.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009109062/10.

(090130606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Tramuntana S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.718.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventh of August.
Before Maître Frank MOLITOR, notary residing in Dudelange.

THERE APPEARED:

1) Financiera Fimar S.A. S.C.R., a Spanish risk capital company ("Sociedad de Capital Riesgo"), having its registered office at Velazquez 21, 2° Izqda, 28001 Madrid, Spain, registered with the Madrid Trade and Company Register, under sheet number M-424853 of the book 23676 of Section 8, issued the 23rd of January 2007, here represented by Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg pursuant to

a) a authentic proxy with possibility to substitution given on July 23, 2009 in Madrid to Maître André SCHWACHTGEN, honorary notary, residing in Luxembourg, in a deed of Maître Juan BOLAS AFONSO, notary residing in Madrid (Spain)

b) a proxy under private seal given in Aschau im Chiemgau (Germany) on July 31, 2009 by the said André SCHWACHTGEN to the said Martine SCHAEFFER; and

2) TRAMUNTANA MANAGEMENT S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, incorporated by a deed dated on August 7, 2009 of the undersigned notary, number 15101 of his repertory, in process of registration with the Luxembourg Trade and Company Register, here represented by Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg pursuant to

a) a authentic proxy with possibility to substitution given on July 23, 2009 in Madrid to Maître André SCHWACHTGEN, honorary notary, residing in Luxembourg, in a deed of Maître Juan BOLAS AFONSO, notary residing in Madrid (Spain)

b) a proxy under private seal given in Aschau im Chiemgau (Germany) on July 31, 2009 by the said André SCHWACHTGEN to the said Martine SCHAEFFER.

The proxies signed ne varietur by all the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities. Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which they form between themselves:

Chapter I. Form, Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscriber of the management share ("action du commandité"), as unlimited shareholder (hereinafter the "General Partner") and the subscriber of the ordinary shares (hereinafter the "Limited Partner") and all those who may become holders of ordinary shares (hereinafter together with the Limited Partner, the "Investors"; the Investors together with the General Partner are hereinafter collectively and alternatively referred to as the "Shareholders") as limited shareholders, a company under the form of a partnership limited by shares ("société en commandite par actions"), qualifying as an investment company in risk capital ("société d'investissement en capital à risque"), which will exist under the name of TRAMUNTANA S.C.A., SICAR (hereinafter the "Company").

The Company will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the "Law"), by the law of June 15th, 2004 on the investment company in risk capital, as amended from time to time, (hereinafter the "SICAR Law"), as well as by the present articles of association (hereinafter the "Articles").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 3. Object. The exclusive object of the Company is to invest its assets in securities representing risk capital that is to say presenting a certain degree of risk and involving a development or transformation process within the meaning of the SICAR Law, in order to provide its Investors with the benefit of the result of the management of its assets in consideration of the risk which they incur.

The Company intends to provide its Investors with high income and capital growth through direct and indirect investments in companies (hereinafter the "Portfolio Companies" or the "Portfolio Company" for each investment), in particular but not limited to non-listed companies, whose operating business consists in operating and developing, in particular but not limited to, healthcare services, leisure, waste treatment and management, technology, media and telecommunications, industrial activities, security, retail, renewable energies, food & beverage and real estate, provided that investments in the companies referred to in this indent qualify as risk capital investment within the meaning of the SICAR Law. Such investments will be made with a realistic and attractive exit strategy.

The investment objectives and guidelines shall be defined more extensively by the General Partner according to article 19 hereof and will be further evidenced in the private offering memorandum (hereinafter the "Memorandum").

The Company may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful, directly or indirectly, in the development and accomplishment of its purpose to the full extent permitted by the SICAR Law.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for the amendments to the Articles. However, a transfer within the City of Luxembourg may be done by sole resolution of the General Partner.

Subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The initial share capital of the Company is set at one million Euro (€ 1,000,000.-) divided into:

- one (1) management share ("action du commandite") held by the General Partner in its capacity of unlimited shareholder, without par value; and
- nine hundred and ninety-nine (999) ordinary shares held by the Limited Partner in its capacity of limited shareholder, without par value.

The proceeds obtained from the issue of management share(s) and ordinary shares shall be invested in the same portfolio of investments acquired by the Company and all shares shall have the same value.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any ordinary share in addition to its subscription price is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for, among others, the payment of any ordinary share which the Company may redeem from its Investors, to offset any net realised losses or to make distributions to the Shareholders.

The minimum capital of the Company, including the share premium, shall be one million Euro (€ 1,000,000.-), as required by the SICAR Law. This minimum capital must be reached within a period of twelve (12) months following the approval of the Company by the Commission de Surveillance du Secteur Financier (the "CSSF") and may not be less than this amount thereafter. The share capital of the Company shall, at any time, be equal to the total net asset value of the Company as determined pursuant to article 12 hereof (hereinafter the "Net Asset Value").

Art. 6. Form of shares. The Company shall issue shares in registered form only.

In addition to the ordinary shares, the Company may issue non-voting shares (factions représentatives du capital sans droit de vote) and participating shares ("titres bénéficiaires"). The rights attached to non-voting shares and participating shares will be defined by a decision of the Shareholders to be adopted in the manner required for amendment of these Articles upon suggestion of the General Partner.

Each ordinary share, management share, non-voting share and participating share shall be referred to as a "Share" and collectively as the "Shares", whenever the reference to a specific category of share is not justified.

The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares is/are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming for a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s). Unless otherwise determined from time to time by the General Partner, the Company will not issue share certificates for the registered Shares and registered Shareholders will receive a confirmation of their shareholding instead.

Ordinary shares may be issued only upon acceptance of the relevant subscription application and after receipt of at least five percent (5%) of their purchase price by the Company. Each subscriber will, without undue delay, upon acceptance of his/her/its subscription application and receipt of the purchase price by the Company, receive title to the ordinary shares purchased by him and obtain confirmation of his shareholding.

All issued Shares of the Company shall be registered in a register (hereinafter the "Register of Shareholders"), which shall be kept by the Company or by one or more entities designated by the Company. Such Register of Shareholders shall contain the name of each holder of registered Shares, his residence or elected domicile, the number of registered Shares held by him/her/it and the amount paid for each such Share/Every transfer of a Share shall be entered in the Register of Shareholders.

Distributions of profits arisen from the Company's investment(s) will be made via cash transfer to registered Shareholders, from the Company's bank account to their respective bank accounts, whose details shall be entered in the Register of Shareholders.

Art. 7. Issue and Subscription of shares. During the period when ordinary shares are offered for subscription, which period is to be further determined in the Memorandum, the General Partner is authorized to issue additional ordinary shares, without reserving to the existing Shareholders a preferential subscription right to subscribe for the ordinary shares to be issued.

Ordinary shares may only be subscribed by well-informed investors within the meaning of article 2 of the SICAR Law, i.e. any institutional investor, professional investor or any other investor who meets the following conditions: 1) he/she/it has confirmed in writing that he/she/it adheres to the status of well-informed investor and 2) he/she/it invests a minimum of one hundred and twenty-five thousand Euro (€ 125,000.-), in the Company or 3) he/she/it has obtained an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC, or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in risk capital (hereinafter an "Eligible Investor").

Ordinary shares shall be issued at the Initial Closing (as defined and determined in the Memorandum) at a price of one thousand Euro (€ 1,000.-) per ordinary share.

At the Second Closing (as defined and determined in the Memorandum), ordinary shares shall be issued at a price of one thousand Euro (€ 1,000.-) per ordinary share. However, if the General Partner determines that the Net Asset Value of the Company has increased or decreased materially since the Initial Closing, then the General Partner may change the subscription price for ordinary shares offered at the Second Closing to a price based on the Net Asset Value of such shares at the Second Closing.

The General Partner shall, in its absolute discretion, determine additional dates for any new subscription periods when existing Shareholders will be allowed to make additional Commitments (as defined in the Memorandum) or new Eligible Investors (hereinafter the "New Investors") are accepted to acquire interest into the Company (any such period being hereinafter referred to as the "Subsequent Closing").

Ordinary shares subscribed at Subsequent Closings will be issued at a price of one thousand Euro (€ 1,000.-) per ordinary share. However, if the General Partner determines that the Net Asset Value of the Company has increased or decreased materially since the Second Closing, then the General Partner may change the subscription price for ordinary shares offered at any Subsequent Closing to a price based on the Net Asset Value of such shares on the relevant Subsequent Closing.

New Investors which have subscribed for ordinary shares at the Second Closing or any Subsequent Closing will be treated as having been admitted to the Company as from the Initial Closing and will be required to pay at such Second Closing or Subsequent Closing the same percentage of their Commitment as has already been drawn down from existing Investors. The General Partner may accept subscriptions for ordinary shares against contribution in kind. In the latter case, the assets contributed must be eligible assets that comply with the investment objective and investment policy of the Company and be valued in a report issued by the auditor of the Company, as required by the Law, the costs of which will be borne by the Shareholders.

The General Partner may delegate to any of its managers or to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions for, delivering and receiving payment for such new ordinary shares.

The General Partner or any of its appointed agents, shall therefore be provided with any information and documents to satisfy its due diligence requirements to confirm that the applicant is a Eligible Investor and complies with the laws and regulations as they may be amended from time to time.

Art. 8. Default. If any Investor fails to pay the entirety or any portion of the issue price of any ordinary share within the timeframe required by the General Partner and mentioned in the Memorandum, the General Partner shall notify in writing the defaulting Investor to remedy to such default within five (5) business days and to pay the overdue amount.

If upon expiry of the period stated in the previous paragraph, the defaulting Investor has failed to pay all or part of the called amount, the General Partner shall notify the defaulting Investor that the General Partner will take any action, rights and remedies against the defaulting Investor as permitted under Luxembourg law and the Memorandum.

All voting rights associated to the ordinary shares previously subscribed and paid for by the defaulting Investor shall become void. Moreover, the defaulting Investor shall be subject to redemption, without consideration, of twenty-five per cent (25%) of the ordinary shares already issued to the defaulting Investor and shall forego any gains arising after its default that relates to any investment in which such defaulting Investor made a Commitment prior to such default. A defaulting Investor will also remain liable to pay its pro rata share of the Management Fee (as defined in the Memorandum), the legal costs due to the default, and indemnify the Company for any damages incurred by its default. The other seventy-five per cent (75%) of the ordinary shares issued to this defaulting Investor will remain unaffected.

The General Partner may offer other Investors, new or existing, to take over the subscribed Commitments of the defaulting Investors.

Any of these measures shall be activated by the General Partner after due consideration that the costs incurred in doing so are not perceived as disproportionate in relation to the likely benefit that the other (non-defaulting) Investors may expect.

Art. 9. Transfer of shares. For the purpose of the present article, any reference to the "Shares" shall mean the ordinary shares.

9.1. General rule

The management share(s) held by the General Partner is/are not transferable. An Investor may not assign or transfer any Shares or any other interest in the Company without receiving prior written consent of the General Partner, and the Shareholders holding at least eighty per cent (80%) of the share capital of the Company left outside the transfer, and without such transfer being made to an Eligible Investor. The prior written consent of the General Partner may be granted or withheld in its sole and absolute discretion. To the fullest extent permitted by Law, any purported transfer by an Investor (hereafter the "Transferor") of all or part of its Shares without the written consent of the General Partner or of Shareholders holding more than eighty per cent (80%) of the share capital of the Company left outside the transfer, or without satisfaction of the other requirements of this article, shall be null and void and of no force or effect and the General Partner shall, to the fullest extent permitted by Law, be entitled to cause the re-transfer thereof to another person.

9.2. Procedure

In accordance with the above and with article 11 of these Articles, any Transferor must complete, prior to any transfer of (a) Share(s), the following procedure:

a) Notification by the Transferor

Upon receipt of a binding offer made by another Shareholder or a non-Shareholder to acquire its Share(s), the Transferor must firstly notify to the General Partner in writing the terms and conditions of this binding offer, including the price, number of Shares, form of payment, date of execution, name of the potential buyer, in addition to any other conditions deemed relevant by the Transferor. Then, upon receipt of the Transferor's notification, the General Partner, on behalf of the Company, must notify in writing within three (3) months the Transferor of its intention to pre-empt or not the Transferor's Share(s).

b) Pre-emption right exercised by the General Partner

Should the General Partner decide the pre-emption of the Transferor's Shares, the Transferor and the General Partner, in the name of the Company, must enter into, within three (3) months, a redemption agreement pursuant to which the Company redeems the Transferor's Share(s). The redemption price will be twenty per cent (20%) below par rating of the bid price if, at the time the binding offer is made to the Transferor, the Company has not disposed of the Portfolio Companies. The General Partner, in the name and out of the assets of the Company, must then reimburse the Transferor within six (6) months upon the execution of the redemption agreement. The Transferor must bear any cost and expenses (including attorneys' fees and filing costs and other reasonable out-of-pocket expenses incurred by the Company) incurred in effecting the Shares redemption.

c) Non-performance of pre-emptive right by the General Partner

Should the General Partner object to the transfer of the Transferor's Shares, first the Company, and then the Shareholders, as the case may be, must each within three (3) months, notify in writing the Transferor of their decision concerning the Share transfer. Further to the outcome of their decision:

Either (A) subsequent approval of the Share transfer by the General Partner and the Shareholders:

The General Partner and the Shareholders representing eighty per cent (80%) of the share capital of the Company left outside the transfer approve the Share transfer. In such a case, the Transferor and the transferee must, within three (3) months, enter into a Share sale and purchase agreement in a form acceptable to the General Partner (determined in the sole and absolute discretion of the General Partner) and whose terms are not in contravention of any of the provisions of these Articles, the Memorandum or of the applicable law. Notwithstanding anything to the contrary contained herein, the Company and the General Partner shall be entitled to treat the Transferor as the absolute owner thereof in all respects, and the Company shall incur no liability for allocations of net income, net losses, other items or distributions, or transmittal of reports and notices required to be given to the Investors of the Company which are made in good faith to such Transferor until: (i) such time as the written instrument of the transfer has been physically received by the Company; (ii) compliance with this article has taken place; (iii) the transfer in the form required by the present Articles has been reported in the Register of Shareholders; and (iv) the date upon which the transfer was to take place has passed. The effective date of the transfer of Shares shall be the first (1st) day following the day on which clause (iii) of this paragraph is fulfilled.

Notwithstanding anything to the contrary contained herein, no transferee shall have the right to become a substituted Investor unless (i) the transferee shall have executed such documentation as the General Partner may require to acknowledge the obligation of the transferee to contribute the outstanding amount of the Commitment of the Transferor and all such other instruments as shall be reasonably required by the General Partner and the present Articles to signify such transferee's agreement to be bound by all provisions of these Articles and all other documents reasonably required by the General Partner to effect the admission of the transferee as an Investor of the Company, (ii) the transferee is an Eligible Investor (iii) the transferee shall have accepted in writing to take over all obligations of the Transferor towards the Company and (iv) the transferee or Transferor shall have paid to the Company the estimated costs and expenses (including attorneys' fees and filing costs and other reasonable out-of-pocket expenses incurred by the Company) incurred

in effecting the transfer and substitution. Such substituted Investor shall reimburse the Company for any excess of the actual costs and expenses so incurred over and above the amount estimated. The General Partner shall refuse to register the transferee as a Shareholder in the Register of Shareholders so long as the conditions of the previous paragraph are not met. Transfer of such Shares shall be executed by a written declaration of the transfer to be inscribed in the Register of Shareholders, dated and signed by the Transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Every registered Shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will also be entered in the Register of Shareholders. In the event that such registered Shareholder does not provide such address, the Company may accept a note to this effect to be entered in the Register of Shareholders and the registered Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such registered Shareholder. The registered Shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

Or (B) subsequent disapproval of the Share transfer either by the General Partner or the Shareholders:

The General Partner and / or the Shareholders do not eventually approve the purported transfer of the Transferor's Shares. In such a case, the Transferor has the possibility to request the General Partner to cause the redemption of its Share(s) at a later date upon completion of the following procedure: one (1) year after receipt by the Transferor of the notification of rejection of the Share transfer by the General Partner or the Shareholders, the Transferor must request in writing that the General Partner decides on the redemption of its Share(s). Upon receipt by the General Partner of such a Transferor's request, the General Partner must, within three (3) months, (i) determine the redemption price of the Transferor's Share(s), which redemption price shall be reduced by twenty per cent (20%) if, at the time the redemption request is made by the Transferor, the Company has not disposed of the Portfolio Companies, and (ii) enter, in the name of the Company, into a redemption agreement with the Transferor. The redemption price shall be determined as follows: if the Transferor's request arises between January 1st and June 30th inclusive, the redemption price must be equal to the net asset value of the Share(s) as computed on December 31st of the preceding year. However, if the Transferor's request arises between July 1st and December 31st inclusive, the redemption price must be the average value of (i) the net asset value of the Transferor's Share(s) as computed on December 31st of the preceding year and (ii) the net asset value of the Transferor's Shares as computed at a date up to six (6) months preceding the signature of the redemption agreement, at the Transferor's expenses, upon the request of the General Partner. Upon execution of the redemption agreement, the General Partner, in the name and out of the assets of the Company, must reimburse the Transferor's Share(s) within six (6) months. The Transferor must bear any cost and expenses (including attorneys' fees and filing costs and other reasonable out-of-pocket expenses incurred by the Company) incurred in effecting the Shares redemption.

Notwithstanding the above, the General Partner may not engage into redemptions higher than twenty per cent (20%) of the share capital of the Company per financial year. Therefore, any redemption of a Share above the twenty per cent (20%) threshold must be postponed to the following financial year, in the priority order set out by the receipt by the General Partner of the redemption request made by the Transferor(s).

Art. 10. Restrictions to the subscription and Transfer of shares by prohibited persons. For the purpose of the present article, any reference to the "Shares" shall mean the Shares excluding the management share(s).

The Company may in its absolute discretion restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body (hereinafter a "Prohibited Person", which includes any investor who does not qualify as an Eligible Investor), and for such purposes the Company will:

- a) Decline to issue any Share and decline to register any transfer of a Share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in beneficial ownership of such Share by a Prohibited Person.
- b) At any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on the Register of Shareholders to furnish it with any information, supported by an affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shares rests or will rest with Prohibited Persons.
- c) Decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of Shareholders of the Company.

Art. 11. Redemption of shares. For the purpose of the present article, any reference to the "Shares" shall mean the Shares excluding the management share(s).

The Company is a closed-ended vehicle and hence, Shares of the Company are redeemable by the Company upon determination by the General Partner only. No redemption may be unilaterally demanded by the holders of Shares, unless the holder is a Transferor in accordance with the provisions of article 9 of these Articles.

The Company however may redeem Shares whenever the General Partner considers redemption to be in the best interests of the Company. In addition, the Company has a preferential right to redeem any Share to be transferred under the conditions of the present Articles and in accordance with the Law.

Redemptions will be made in accordance with the principles set forth in the Memorandum. In addition thereto, the Shares will be redeemed compulsorily if an Investor ceases to be or is found not to be an Eligible investor or in case of

default as described under article 8 herein. Such compulsory redemption shall be made under the conditions set forth in the present Articles and the Memorandum.

The Company shall have the right, if the General Partner so determines, to satisfy payment of the redemption price to any Investor who agrees, in specie by allocating to the Investor investments from the portfolio of assets of the Company equal to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Investors of the Company and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

Art. 12. Determination of the net asset value. The Net Asset Value of the Shares in the Company shall, for the purposes of the redemption and issue of Shares, be determined by the Company from time to time, but in no instance less than annually (every such day or time for determination of Net Asset Value being referred to herein as a "Valuation Date").

The Net Asset Value will be determined in Euro under the responsibility of the General Partner as at 31st December every year. The Net Asset Value of Shares in the Company shall be determined in respect of any Valuation Date by dividing the net assets of the Company, being the value of the assets of the Company less its liabilities, by the number of Shares of the Company then outstanding.

The value of all assets and liabilities not expressed in Euro will be converted into Euro at the rate of exchange ruling in Luxembourg on the relevant Valuation Date. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined at fair value by or under procedures established by the General Partner.

No issue or redemption of Shares will take place during any period when the calculation of the Net Asset Value is suspended. If appropriate, notice of any suspension will be given to the Shareholders.

The General Partner shall take into account the guidelines for valuation of Portfolio Companies set out by the European Venture Capital Association (EVCA) as amended from time to time.

The General Partner will use the valuation methods commonly accepted (discounted cash flow, comparable ratios, recent transactions in the same sector, and so on). The General Partner, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used on a consistent basis, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

Where applicable, the General Partner may decide to engage a local professional specialized surveyor to provide an independent valuation of the underlying assets.

The General Partner may suspend the determination of the Net Asset Value of Shares in exceptional cases where circumstances so require and provided the suspension is justified having regard to the interests of Investors, including, but not limited to:

- 1) any period when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the General Partner, or the existence of any state of affairs in the property market, disposal of the assets owned by the Company is not reasonably practicable without this being seriously detrimental to the interests of the Investors or if in the opinion of the General Partner issue, sale and/or redemption prices cannot fairly be calculated: or
- 2) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the Company's assets or if for any reason the value of any asset of the Company which is material in relation to the determination of the Net Asset Value (as to which materiality the General Partner shall have sole discretion) may not be determined as rapidly and accurately as required; or
- 3) any period when the value of any wholly-owned (direct or indirect) subsidiary of the Company may not be determined accurately; or
- 4) any period when any transfer of funds involved in the realization or acquisition of investments cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal rates of exchange; or
- 5) upon the publication of a notice convening a general meeting of Shareholders for the purpose of resolving to wind up the Company; or
- 6) when for any other reason, the prices of any investments cannot be promptly or accurately ascertained.

Chapter III. Shareholders

Art. 13. Liabilities of the shareholders. The General Partner, as an unlimited Shareholder, is liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The Investors, as limited Shareholders, shall be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 14. Powers of the general meeting of the shareholders. Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Without prejudice to any power reserved to the General Partner by the present Articles, it shall have the power to decide or to ratify any act relating to the operations of the Company, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner.

Art. 15. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with the Law, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified

in the notice of meeting, on the last Wednesday of the month of June each year and for the first time in 2010. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Art. 16. Other general meeting of the shareholders. The General Partner may convene any other general meetings of the Shareholders he deems necessary or appropriate in his sole discretion. Such meetings must be convened if Shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's share capital so require.

Such other general meetings will be held at such places and times as may be specified in the respective notices convening the meeting.

Art. 17. Notice and Conduct of the meetings of the shareholders. For the purpose of the present article, any reference to the "Shares" shall mean the ordinary share(s).

The quorums and delays required by Law shall govern the notice for and the conduct of the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each ordinary share and each management share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing, in writing, including letter, facsimile and email and any other means of written telecommunication, another Shareholder only.

Shareholders will meet upon call by the General Partner, pursuant to fifteen (15) business days prior written notice setting forth the agenda, sent to the Shareholders and published twice in the Memorial (Luxembourg Official Gazette) and in at least one Luxembourg newspaper once eight (8) days prior to the meeting and once eight (8) days prior to the second publication and subject to other applicable Law requirements.

If however, all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by Investors for them to take part in any meeting of Shareholders.

Registered Investors are required to inform the General Partner five (5) business days prior to the date of the meeting, in writing, of their intention to attend the meeting or not, and the number of Shares in respect of which they intend to vote.

Except as otherwise required by Law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting, subject to the approval of the General Partner and provided that the number of Shares represented at the meeting represents at least eighty per cent (80%) of the share capital. If the attendance quorum requirement is not fulfilled at the time of the meeting, a second meeting must be called by the General Partner, pursuant to a notice setting forth the same agenda and indicating the date and the result of the previous meeting, published twice, at a interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting in the Memorial (Luxembourg Official Gazette) and in two Luxembourg newspapers. The second meeting shall validly deliberate regardless the portion of capital represented. All general meetings shall be presided over by the General Partner.

Chapter IV. Management

Art. 18. Management. The Company shall be managed by the General Partner ("actionnaire commandité") of the Company.

The Investors of the Company may in no event participate or interfere in the management of the Company.

Art. 19. Powers of the general partner. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate objectives, including all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the general meeting of Shareholders will be exercised by the General Partner.

The General Partner shall have the power to determine the investment policies and strategies and the course of conduct of the management and business affairs of the Company. It shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts such as administration, investment, and advisory agreements, and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. In this respect, the General Partner may, amongst others:

- (i) investigate, select, negotiate, structure, purchase, invest in, hold, pledge, exchange, transfer and sell or otherwise dispose of an investment in a portfolio company;
- (ii) form subsidiaries in connection with the Company's business;
- (iii) cause the Company to borrow money from any person;
- (iv) cause the Company to guarantee loans and other debt obligations of portfolio companies or to provide interim debt financing to a portfolio company in accordance with the provisions of the Memorandum, as the case may be.

Except as otherwise expressly provided, the General Partner has, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company, provided however that the holders of ordinary shares may not act on behalf of the Company without jeopardizing (their limited liability).

The officers and/or agents appointed, unless otherwise stipulated in the Articles, shall have the powers and duties given to them by the General Partner.

The General Partner may decide to engage professional specialized advisors to provide advisory services in relation to the accomplishment of the General Partner's objectives.

Art. 20. Representation. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner, acting through one or more of its duly authorized signatories such as designated by the General Partner at its sole discretion, or such person(s) to which such power has been delegated.

Art. 21. Indemnification of the general partner and Officers. The Company will indemnify, out of the assets of the Company only, the General Partner and the Investment Committee members as the case may be and their officers, managers and employees for any claims, damages and liabilities to which they may become subject because of their status as the General Partner and the investment committee members or as an officer, manager or employee thereof, or by reason of any action taken or omitted to be taken by them in connection with the Company, except to the extent caused by their gross negligence, fraud or willful misconduct.

Chapter V. Investment committee

Art. 22. Investment committee. The General Partner may be assisted by an investment committee (hereinafter the "Investment Committee") organized and acting in accordance with the provisions of the Memorandum.

Art. 23. Designation of the members of the investment committee. The Investment Committee is an intern advisory committee and shall be composed of at least two (2) members and of a maximum of five (5) members.

The members of the Investment Committee will be designated by the General Partner, who will determine their number and the term of their office. The majority of the members of the Investment Committee shall be appointed upon submittal of a preferred list of names by the Limited Partners.

They are eligible for reappointment and they may be removed at any time, with or without cause, by the General Partner.

The members of the Investment Committee shall not receive any compensation for their services, unless otherwise determined by the General Partner.

Chapter VI. Supervision

Art. 24. Supervision. The operations of the Company and its financial situation including particularly its books shall be supervised by one authorized auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honorableness and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the SICAR Law. The authorized auditor shall be elected by the annual general meeting of Shareholders and until his successor is elected.

Chapter VII. Custodian

Art. 25. Custodian. The Company shall enter into a custodian agreement with a bank, which shall satisfy the requirements of the SICAR Law (hereinafter the "Custodian"). All securities and cash of the Company are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Company and its Shareholders the responsibilities provided by the SICAR Law.

In the event of the Custodian desiring to retire, the General Partner shall use its best endeavors to find another custodian and upon doing so, the General Partner shall appoint such custodian in place of the retiring Custodian within two (2) months. The General Partner may terminate the appointment of the Custodian, but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in the place thereof.

Chapter VIII. Accounting year, Allocation of profits

Art. 26. Fiscal year. The fiscal year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year with the exception of the first fiscal year which shall begin on the date of the incorporation of the Company and end on December 31st, 2009.

Art. 27. Distribution. The right to dividends or distribution as well as the payment of interim dividends is determined by the General Partner in accordance with the provisions of the Memorandum.

Chapter IX. Special provisions

Art. 28. Special provisions. Unless otherwise provided for in these Articles, the Articles may be amended from time to time by a resolution of an extraordinary meeting of Shareholders made by the majority of the Shareholders representing at least eighty-five per cent (85%) of the capital of the Company.

Any decision of the Shareholders concerning the dissolution, the liquidation, the merger, the division of the Company and the pledging of its Shares shall be made by a majority of Shareholders representing eighty-five per cent (85%) of the capital.

In the event of a dissolution of the Company liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by a decision of the majority of the Shareholders representing at least eighty-five per cent (85%) of the capital of the Company effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Such liquidator(s) must be approved by the CSSF and must provide all guarantees of honorability and professional skill.

The assets of the Company will be liquidated in an orderly manner and all investments or the proceeds from the liquidation of investments will be distributed to the Shareholders according to the distribution policy set forth under the Memorandum. All investments or the proceeds from the liquidation of investments will be distributed either in cash or in kind with the approval of the majority of the Shareholders representing eighty-five per cent (85%) of the capital in respect of the equal treatment of Shareholders.

The amounts which have not been claimed by Shareholders at the close of the liquidation will be deposited in escrow with the Caisse des Consignations in Luxembourg. Should such amounts not be claimed within the prescription period, then they may be forfeited.

Chapter X. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and the SICAR Law.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed for the following number of Shares:

Shareholders	Number of Shares
TRAMUNTANA MANAGEMENT S.á r.l. General Partner	One (1) management share
Financiera Fimar S.A. S.C.R. Limited Partner	Nine hundred and ninety-nine (999) ordinary shares
TOTAL	One thousand (1,000) Shares

All of the Shares have been paid up to five per cent (5%) so that the amount of EUR 50,000.- (fifty thousand Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand (3.000.-) euros.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the Law have been observed.

General meeting of shareholders

The above named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following has been appointed as independent auditor:

Deloitte S.A., 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The Company shall enter into a custodian agreement with Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A., having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The central administrative agent of the Company will be its general partner.

Fourth resolution

The registered office of the Company is fixed at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary by their name, surname, civil status and residence, the said proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le sept août.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

ONT COMPARU:

1) Financiera Fimar S.A. S.C.R., une société espagnole d'investissement en capital à risque ("Sociedad de Capital Riesgo"), ayant son siège social au Velazquez 21, 2° Izqda, 28001 Madrid, Espagne, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Madrid sur la fiche référencée M-424853 du livre 23676 de la Section 8, publiée le 23 janvier 2007,

ici représentée par Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, suivant

a) procuration authentique avec pouvoir de substitution, donnée à Maître André SCHWACHTGEN, notaire honoraire, demeurant à Luxembourg par acte Juan BOLAS AFONSO, notaire de résidence à Madrid (Espagne) du 23 juillet 2009,

b) procuration sous seing privé donnée le 31 juillet 2009 à Aschau im Chiemgau (Allemagne) par ledit André SCHWACHTGEN en faveur de la dite Martine SCHAEFFER

2) TRAMUNTANA MANAGEMENT S.à r.l, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, constituée suivant acte du soussigné notaire en date du 7 août 2009, numéro 15101 du répertoire, en cours immatriculation après du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, ici représentée par Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, suivant

a) procuration authentique avec pouvoir de substitution, donnée à Maître André SCHWACHTGEN, notaire honoraire, demeurant à Luxembourg par acte Juan BOLAS AFONSO, notaire de résidence à Madrid (Espagne) du 23 juillet 2009,

b) procuration sous seing privé donnée le 31 juillet 2009 à Aschau im Chiemgau (Allemagne) par ledit André SCHWACHTGEN en faveur de la dite Martine SCHAEFFER.

Les procurations signées ne varient par les comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées à cet acte pour être soumises à l'enregistrement.

Les comparantes, agissant en leur qualité, ont requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé entre le souscripteur de l'action du commandité étant l'actionnaire commandité (ci-après l'"Actionnaire Commandité"), et le souscripteur des actions ordinaires (ci-après l'"Actionnaire Commanditaire") et tous ceux qui pourraient devenir des détenteurs d'actions ordinaires (ci-après avec l'"Actionnaire Commanditaire, les "Investisseurs"; les Investisseurs avec l'"Actionnaire Commandité sont ci-après collectivement et alternativement les "Actionnaires"), étant des actionnaires commanditaires, une société sous la forme d'une société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement en capital à risque sous la dénomination de TRAMUNTANA S.C.A., SICAR (ci-après la "Société").

La Société sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (ci-après la "Loi SICAR"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée indéterminée.

Art. 3. Objet. L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose dans des valeurs mobilières représentant du capital à risque, c'est-à-dire présentant un certain degré de risque et impliquant un processus de développement ou de transformation selon la définition de la Loi SICAR, dans le but de faire bénéficier ses Investisseurs des résultats de la gestion de ses fonds en contrepartie du risque qu'ils encourent.

La Société entend fournir à ses Investisseurs des hauts revenus et une croissance en capital par des investissements directs et indirects dans des sociétés (ci-après les "Sociétés Cibles" ou la "Société Cible" pour chaque investissement), en particulier mais de manière non limitée au sociétés non-cotées, dont l'activité consiste à développer et commercialiser, en particulier mais de manière non limitée, des services de santé, les loisirs, le traitement et la gestion des déchets, la technologie, les médias et télécommunications, l'industrie, la sécurité, le commerce de détail, les énergies renouvelables, l'alimentation et les boissons et l'immobilier, à condition que les investissements dans les sociétés dont il est question soient qualifiés d'investissements en capital à risque selon la Loi SICAR. De tels investissements seront faits avec une stratégie de sortie réaliste et attractive.

Les objectifs d'investissement et les lignes de conduite seront définis plus précisément par l'Actionnaire Commandité, conformément à l'article 19 des présentes, et seront détaillés dans le prospectus d'offre (ci-après le "Prospectus").

La Société peut prendre toute mesure et faire toute opération qu'elle juge utile, directement ou indirectement, au développement et à l'accomplissement de son objet dans les limites prévues par la Loi SICAR.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts. Cependant, le siège social peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision de l'Actionnaire Commandité.

Des filiales, des succursales ou autres bureaux peuvent être établis tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision de l'Actionnaire Commandité.

Au cas où l'Actionnaire Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre ce siège et des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital initial de la Société est fixé à un million d'Euros (€ 1.000.000,-) divisé en:

- une (1) action du commandité détenue par l'Actionnaire Commandité, en sa capacité d'actionnaire à responsabilité illimité, sans valeur nominale et;

- neuf cent quatre-vingt dix-neuf (999) actions ordinaires détenues par l'Actionnaire Commanditaire, en sa capacité d'actionnaire à responsabilité limité, sans valeur nominale.

Les produits de l'émission de(s) l'action(s) du commandité et des actions ordinaires seront investis dans le même portefeuille d'investissements acquis par la Société et toutes les actions auront la même valeur.

En plus du capital social, il peut être établi un compte de primes d'émission dans lequel sera versée toute prime d'émission payée pour une action ordinaire en plus du prix de souscription. Le compte de primes d'émission peut être utilisé pour, entre autres, le paiement de toute action ordinaire que la Société pourrait racheter à ses Investisseurs, afin de rembourser toute perte nette réalisée ou pour faire des distributions aux Actionnaires.

Le capital minimum de la Société, primes d'émission incluses, est fixé à un million d'Euros (€ 1.000.000,-), conformément aux exigences de la Loi SICAR. Ce capital minimum doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de l'agrément de la Société par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (ci-après la "CSSF") et ne pourra être inférieur par la suite.

Le capital de la Société sera à tout moment égal à la valeur nette d'inventaire de la Société telle que déterminée conformément à l'article 12 des présents Statuts (ci-après la "Valeur Nette d'Inventaire").

Art. 6. Forme des actions. La Société émettra uniquement des actions nominatives.

En plus des actions ordinaires, la Société peut émettre des actions représentatives du capital sans droit de vote et des titres bénéficiaires. Les droits attachés aux actions représentatives du capital sans droit de vote et les titres bénéficiaires seront définis par une résolution des Actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts sur proposition de l'Actionnaire Commandité.

Chaque action ordinaire, action du commandité, action représentative du capital sans droit de vote et titre bénéficiaire sera dénommé une "Action" et collectivement des "Actions", lors qu'il n'est pas justifié de faire référence à une catégorie d'actions particulière.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une ou de plusieurs Action(s) est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur celle (ces) Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la (les) Action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) Action(s).

A moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Actionnaire Commandité à un moment donné, la Société n'émettra pas de certificat d'Action pour les Actions nominatives et les Actionnaires en nom recevront à la place une confirmation de leur actionnariat.

Les actions ordinaires ne seront émises qu'après acceptation de la demande de souscription et après réception d'au moins cinq pourcent (5%) du prix d'achat par la Société. Chaque souscripteur, suite à l'acceptation de la souscription et à la réception du prix d'achat par la Société, recevra sans délai le titre d'attribution des Actions souscrites et il recevra une confirmation de son actionnariat.

Toutes les Actions émises par la Société seront inscrites dans un registre (ci-après le "Registre des Actionnaires") qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société. Tel Registre des Actionnaires doit indiquer le nom de chaque détenteur d'Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant libéré pour chacune des Actions. Tout transfert d'Action sera inscrit au Registre des Actionnaires.

La distribution des bénéfices générés par les investissements de la Société sera effectuée par transfert d'espèce aux Actionnaires en nom, du compte bancaire de la Société vers leurs comptes bancaires respectifs, dont les détails devront être inscrits dans le Registre des Actionnaires.

Art. 7. Emission et Souscription d'actions. Pendant la période d'offre à la souscription d'actions ordinaires, qui sera déterminée dans le Prospectus, l'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre des actions ordinaires supplémentaires sans réserver aux Actionnaires existants un droit de souscription préférentiel sur les actions ordinaires à émettre.

Des actions ordinaires ne pourront être souscrites que par des investisseurs avertis au sens de la l'article 2 de la Loi SICAR, c'est-à-dire l'investisseur institutionnel, l'investisseur professionnel ainsi que tout autre investisseur qui répond aux conditions suivantes: 1) il a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et 2) il investi un minimum de cent vingt-cinq mille Euros (€ 125.000,-) dans la Société ou 3) il bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la Directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la Directive 2004/39/CE, ou d'une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement en capital à risque (ci-après un "Investisseur Qualifié").

Les actions ordinaires seront offertes en souscription lors de la Première Clôture (telle que définie et déterminée dans le Prospectus) au prix de mille Euros (€1.000,-) par action ordinaire.

A la Seconde Clôture (telle que définie et déterminée dans le Prospectus), les actions ordinaires seront émises au prix de mille Euros (€1.000,-) par action ordinaire. Cependant, si l'Actionnaire Commandité détermine que la Valeur Nette d'Inventaire de la Société a matériellement augmenté ou diminué depuis la Première Clôture, l'Actionnaire Commandité pourra changer le prix de souscription des actions ordinaires proposées lors de la Seconde Clôture par un prix basé sur la Valeur Nette d'Inventaire des dites actions lors de la Seconde Clôture.

L'Actionnaire Commandité pourra fixer de façon discrétionnaire des dates supplémentaires pour toute nouvelle période de souscription pendant laquelle les Actionnaires existants seront autorisés à augmenter leur Engagement (tel que défini dans le Prospectus) ou de nouveaux Investisseurs Qualifiés (ci-après les "Nouveaux Investisseurs") seront acceptés en vue d'acquérir des intérêts dans la Société (une telle période de souscription supplémentaire est désignée ci-après par la "Clôture Subséquente").

Les actions ordinaires souscrites lors des Clôtures Subséquentes seront émises au prix de mille Euros (€ 1.000,-) par action ordinaire. Cependant, si l'Actionnaire Commandité considère que la Valeur Nette d'Inventaire a augmentée ou diminuée matériellement depuis la Seconde Clôture, l'Actionnaire Commandité pourra changer le prix de souscription des actions ordinaires offertes à toute Clôture Subséquente par un prix basé sur la Valeur Nette d'Inventaire des dites actions ordinaires à la Clôture Subséquente.

Les Nouveaux Investisseurs qui auront souscrit des actions ordinaires lors de la Seconde Clôture ou lors d'une Clôture Subséquente seront traités comme ayant été admis dans la Société depuis la Première Clôture et seront requis de payer lors de cette Seconde Clôture ou lors d'une Clôture Subséquente le même pourcentage de leur Engagement que celui ayant déjà été levé des Investisseurs existants.

L'Actionnaire Commandité pourra accepter la souscription d'actions ordinaires en contrepartie d'un apport en nature. Dans ce cas, les apports contribués devront être éligibles et conforme à la politique d'investissement et l'objectif d'investissement de la Société et seront évalués lors d'un rapport rédigé par le réviseur d'entreprise de la Société conformément aux exigences de la Loi et dont le coût sera à la charge des Actionnaires.

L'Actionnaire Commandité pourra déléguer à chacun de ses gérants ou à tout officier de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter des souscriptions, d'effectuer et de recevoir des paiements pour de telles nouvelles actions ordinaires.

L'Actionnaire Commandité ou un de ses agents devra dès lors être dépositaire de toute information et document en vue de satisfaire ses exigences pour confirmer que le postulant est un Investisseur Qualifié et satisfait les obligations découlant des lois et règlements, tels qu'amendés de temps à autre.

Art. 8. Défaut. Si un Investisseur ne répond pas, dans le délai requis par l'Actionnaire Commandité et mentionné dans le Prospectus, à la demande de libération de la totalité ou d'une partie du prix d'émission des actions ordinaires, l'Actionnaire Commandité doit notifier par écrit à l'Investisseur défaillant son exigence de le voir remédier à cette situation dans les cinq (5) jours ouvrables et de payer le montant restant dû.

Si à l'expiration de la période prévue dans le paragraphe précédent, l'Investisseur défaillant n'a toujours pas effectué le paiement du montant requis pour la libération en tout ou en partie, l'Actionnaire Commandité doit informer l'Investisseur défaillant qu'il exercera tous recours, droits et remèdes contre l'Investisseur défaillant tel que permis par le droit Luxembourgeois et le Prospectus.

Tous les droits de vote associés aux actions ordinaires préalablement souscrites et payées par l'Investisseur défaillant deviendront nuls. De plus, l'Investisseur défaillant sera sujet à un rachat, sans contrepartie, de vingt-cinq pourcent (25%) des actions ordinaires déjà émises en son nom et devra renoncer à tous gains réalisés après sa défaillance qui sont liés à un investissement pour lequel l'Investisseur défaillant avait pris un Engagement préalablement à ce défaut. Un Investisseur défaillant restera également redevable au pro rata des Frais de Gestion (tel que définis dans le prospectus), des coûts légaux liés au défaut et devra indemniser la Société pour tous dommages subits en raison de son défaut. Le soixante-quinze pourcent (75%) des actions ordinaires déjà émises à cet Investisseur défaillant resteront pas affectées par le défaut.

L'Actionnaire Commandité pourra proposer aux autres Investisseurs, nouveaux ou existants, de reprendre les Engagements des Investisseurs défaillants.

Chacune de ces mesures ne devront être activées par l'Actionnaire Commandité qu'après avoir pris en compte les coûts qui seront engendrés par celles-ci et dans la mesure où celles-ci ne sont pas disproportionnées par rapport aux avantages qu'elles pourraient engendrer pour les Investisseurs (non défaillants) existants.

Art. 9. Transfert des actions. Aux fins du présent article, toute référence aux "Actions" sera entendue comme référence aux actions ordinaires.

9.1 Règle générale

La (les) action(s) commandité(s) détenue(s) par l'Actionnaire Commandité ne peut(vent) être cédée(s). Un Investisseur ne peut pas céder ou transférer une Action ou tout autre intérêt dans la Société sans avoir reçu le consentement écrit préalable de l'Actionnaire Commandité et des Actionnaires détenant au moins quatre-vingt pourcent (80%) du capital social de la Société et non concernés par la cession, et sans qu'une telle cession se fasse vers un Investisseur Qualifié. Le consentement écrit préalable de l'Actionnaire Commandité peut être accordé ou refusé à sa seule et absolue discrétion. Dans la plus large mesure autorisée par la Loi, toute cession prévue par un Investisseur (ci-après le "Cédant") de tout ou partie de ses Actions, sans l'accord écrit de l'Actionnaire Commandité ou des Actionnaires détenant plus de quatre vingt pourcent (80%) du capital social de la Société et non concernés par la cession, ou sans que toutes les exigences posées par cet article n'aient été respectées, est nul et non avenue et sans aucune force ou effet et l'Actionnaire Commandité est autorisé, dans la plus large mesure autorisée par la Loi, à recéder ces Actions à une autre personne.

9.2 Procédure

Conformément aux exigences et conditions énumérées aux paragraphes précédents et à l'article 11 des présents Statuts, tout Cédant doit suivre, préalablement à une cession d'Action(s), la procédure suivante:

a) Notification par le Cédant

Lors de la réception d'une offre contraignante par un autre Actionnaire ou par un non-Actionnaire d'acquiescer son ou ses Action(s), le Cédant doit premièrement notifier par écrit les termes et conditions de l'offre contraignante à l'Actionnaire Commandité, incluant le prix, le nombre d'Actions, les modalités de paiement, la date de réalisation, le nom de l'acheteur potentiel, en plus de toute autre condition considérée nécessaire par le Cédant. Ensuite, lors de la réception de la notification du Cédant, l'Actionnaire Commandité, au nom de la Société, doit notifier par écrit au Cédant dans les trois (3) mois son intention de préempter ou non l'(les) Action(s) du Cédant.

b) Droit de préemption exercé par l'Actionnaire Commandité

Si l'Actionnaire Commandité décide la préemption de l'(des) Action(s) du Cédant, le Cédant et l'Actionnaire Commandité, au nom de la Société, doivent conclure dans les trois (3) mois un contrat de rachat selon lequel la Société rachète l'(les) Action(s) du Cédant. Le prix de rachat sera de vingt pourcent (20%) inférieur au montant de l'offre si, au moment où l'offre est faite au Cédant, la Société n'a pas disposé des Sociétés Cibles. L'Actionnaire Commandité, au nom de et sur les avoirs de la Société, doit ensuite rembourser le Cédant dans les six (6) mois suivant la signature du contrat de rachat. Le Cédant doit supporter tous frais et dépenses (y compris les frais d'avocat, les coûts de soumission et tous les autres frais encourus par la Société) encourus lors du rachat d'(des) Action(s).

c) Non-exercice du droit de préemption par l'Actionnaire Commandité

Si l'Actionnaire Commandité refuse la cession de l'(des) Action(s) du Cédant, premièrement la Société, et ensuite les Actionnaires le cas échéant, doivent chacun dans les trois (3) mois, notifier par écrit au Cédant leur décision concernant la cession de l'(des) Action(s). S'ensuit de leur décision:

Soit (A) l'approbation par l'Actionnaire Commandité et les Actionnaires de la cession de l'(des) Action(s):

L'Actionnaire Commandité et les Actionnaires représentant quatre-vingt pourcent (80%) du capital social de la Société et non concernés par la cession approuvent la cession de l'(des) Action(s). Dans ce cas, le Cédant et le cessionnaire doivent, dans les trois (3) mois, conclure un contrat de vente de l'(des) Action(s) de manière acceptable par l'Actionnaire Commandité (déterminé de façon discrétionnaire par l'Actionnaire Commandité) et dont les termes ne sont pas contraires aux dispositions des présents Statuts, du Prospectus ou de la loi applicable. Nonobstant toute disposition contraire contenue dans les présents Statuts, la Société et l'Actionnaire Commandité sont autorisés à considérer le Cédant des Actions comme le véritable propriétaire de celles-ci à tous les égards, et la Société n'encourt aucune responsabilité quant aux répartitions des revenus nets, des pertes nettes, des autres écritures ou distributions, ou quant à la transmission des rapports ou avis requis qui doivent être donnés aux Actionnaires de la Société, faites de bonne foi au Cédant jusqu'à ce que (i) l'acte écrit de la cession ait été reçu par la Société; (ii) les modalités exposées dans cet article 9 aient été respectées; (iii) la cession effectuée dans la forme requise par les présentes ait été mentionnée dans le Registre des Actionnaires; et (iv) la date à laquelle la cession a eu lieu soit passée. La date d'effectivité de la cession des Actions est le premier (1^{er}) jour suivant le jour où la condition prévue au point (iii) est remplie.

Nonobstant toute disposition contraire contenue dans les présents Statuts, aucun cessionnaire n'a le droit de devenir un Actionnaire remplaçant à moins que (i) le cessionnaire ait signé les documents exigés par l'Actionnaire Commandité afin de reconnaître l'Engagement du cessionnaire de répondre à tout appel de capital dans les limites de l'Engagement du Cédant ainsi que tous les autres documents raisonnablement exigés par l'Actionnaire Commandité et les présents Statuts pour établir l'accord du cessionnaire d'être lié par toutes les dispositions des présents Statuts, et tout autre document

raisonnablement requis par l'Actionnaire Commandité et les présents Statuts en vue d'établir le consentement du cessionnaire d'être lié par toutes les dispositions des présents Statuts et tout autre document raisonnablement requis par l'Actionnaire Commandité en vue d'admettre le cessionnaire en tant qu'Actionnaire de la Société, (ii) le cessionnaire soit un Investisseur Qualifié, (iii) le cessionnaire ait accepté par écrit de reprendre toutes les obligations du Cédant à l'égard de la Société et (iv) le cessionnaire ou le Cédant ait payé à la Société les frais et dépenses estimés (y compris les frais d'avocat, les coûts de soumission et tous les autres frais encourus par la Société) encourus lors de la réalisation de la cession et du remplacement. L'Actionnaire remplaçant remboursera à la Société l'excédent de frais et dépenses encourus qui n'aurait pas été compris dans ladite estimation. L'Actionnaire Commandité refusera d'enregistrer le cessionnaire en tant qu'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires aussi longtemps que les conditions énumérées au paragraphe précédent ne sont pas respectées. La cession de telles Actions se fera par une déclaration écrite de cession devant être inscrite au Registre des Actionnaires, datée et signée par le Cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis.

Tout Actionnaire en nom devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et avis de la Société pourront être envoyés. Cette adresse sera inscrite également sur le Registre des Actionnaires. Au cas où un tel Actionnaire en nom ne fournit pas une telle adresse, mention pourra en être faite dans le Registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à toute autre adresse qui sera fixée par la Société à un moment donné, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse ne soit fournie par cet Actionnaire en nom. L'Actionnaire en nom pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au Registre des Actionnaires par une déclaration écrite envoyée au siège social de la Société, ou à toute autre adresse qui aura été déterminée par la Société à un moment donné.

Ou (B) la désapprobation subséquente de la cession d'Action(s) soit par l'Actionnaire Commandité soit par les Actionnaires:

L'Actionnaire Commandité et/ou les Actionnaires n'approuve(nt) finalement pas la cession prévue de(s) l'Action(s) du Cédant. Dans un tel cas, le Cédant a la possibilité de demander à l'Actionnaire Commandité de racheter son(s) Action(s) à une date ultérieure lorsque la procédure suivante sera achevée: un (1) an après la réception par le Cédant de la notification du refus du transfert d'Action(s) par l'Actionnaire Commandité ou les Actionnaires, le Cédant doit demander par écrit à l'Actionnaire Commandité de décider de racheter son (ses) Action(s). Lors de la réception par l'Actionnaire Commandité de cette requête du Cédant, l'Actionnaire Commandité doit, dans les trois (3) mois, (i) fixer le prix de rachat de la (des) Action(s) du Cédant, prix qui sera réduit de vingt pourcent (20%) si, au moment où la demande de rachat est faite par le Cédant, la Société n'a pas disposé des Sociétés Cibles, et (ii) conclure, au nom de la Société, un contrat de rachat avec le Cédant. Le prix de rachat sera fixé comme suit: si la requête du Cédant survient entre le 1^{er} janvier et le 30 juin inclus, le prix de rachat sera égal à la valeur nette d'inventaire de l'(des) Action(s) tel que calculé le 31 décembre de l'année précédente. Cependant, si la requête du Cédant survient entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre inclus, le prix de rachat sera la valeur moyenne de (i) la valeur nette d'inventaire de l'(des) Action(s) du Cédant tel que calculé le 31 décembre de l'année précédente et (ii) la valeur nette d'inventaire de l'(des) Action(s) du Cédant tel que calculé aux frais du Cédant et sur demande de l'Actionnaire Commandité dans les six (6) mois précédents la signature du contrat de rachat. L'Actionnaire Commandité, au nom de et sur les avoirs de la Société, doit rembourser l'(lcs) Action(s) du Cédant dans les six (6) mois à compter de la signature du contrat de rachat. Le Cédant doit supporter tous frais et dépenses (y compris les frais d'avocat, les coûts de soumission et tous les autres frais encourus par la Société) encourus lors du rachat d'(des) Action(s).

Nonobstant ce qui précède, l'Actionnaire Commandité ne peut pas s'engager à effectuer des rachats d'Actions représentant plus de vingt pourcent (20%) du capital social de la Société par exercice social. Par conséquent, tout rachat d'Action(s) au dessus du seuil des vingt pourcent (20%) sera reporté à l'exercice social suivant, dans l'ordre de priorité tel que défini par la réception par l'Actionnaire Commandité des demandes de rachat faite par le(s) Cédant(s).

Art. 10. Restrictions à la souscription et à la Cession d'actions par les personnes non-autorisées. Aux fins du présent article, toute référence aux "Actions" sera entendue comme référence aux Actions en excluant l'(les) action(s) du commandité.

La Société pourra discrétionnairement restreindre ou prévenir la propriété d'Actions de la Société par toute personne, firme ou société (ci-après une "Personne Non-Autorisée", ce qui désigne tout investisseur n'ayant pas la qualité d'Investisseur Averti), et à cet effet, la Société:

- a) refusera l'émission d'Actions et l'inscription d'une cession d'Action, lorsqu'il apparaît que cette inscription ou cette cession aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété d'une Action à une Personne Non-Autorisée;
- b) demandera à tout moment à toute personne dont le nom est inscrit, ou qui demande à faire inscrire la cession d'Action au Registre des Actionnaires, de lui fournir tout renseignement qu'elle estime nécessaire, appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces Actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à des Personnes Non-Autorisées;
- c) refusera, lors de toute assemblée d'Actionnaires de la Société, le droit de vote à une Personne Non-Autorisée.

Art. 11. Rachat d'actions. Aux fins du présent article, toute référence aux "Actions" sera entendue comme référence aux Actions en excluant l'(les) action(s) du commandité.

La Société est un véhicule fermé et, par conséquent, les Actions de la Société ne pourront être rachetées par la Société que par décision de l'Actionnaire Commandité. Aucun rachat ne pourra être exigé par les détenteurs d'Actions, sauf si le détenteur est un Cédant conformément aux dispositions de l'article 9 des présents Statuts.

La Société peut néanmoins procéder au rachat d'Action(s) lorsque l'Actionnaire Commandité considère que le rachat se fait dans l'intérêt de la Société. En plus, la Société détient un droit préférentiel pour racheter toute Action offerte à cession selon les conditions énoncées par les présents Statuts et en conformité avec la Loi.

Le rachat aura lieu conformément aux principes énoncés dans le Prospectus.

En outre, les Actions seront rachetées de manière forcée si un Investisseur cesse d'être, ou se trouve ne pas être, un Investisseur Qualifié, ou en cas de défaut tel que décrit à l'article 8 des présents Statuts. Tel rachat forcé sera effectué selon les conditions énoncées par les présents Statuts et le Prospectus.

La Société aura le droit, si l'Actionnaire Commandité le décide, de satisfaire au paiement du prix de rachat à chaque Investisseur y consentant par l'attribution en nature aux Investisseurs d'investissements provenant de la masse des avoirs de la Société d'une valeur égale à la valeur des Actions à racheter. Dans telles situations la nature et le type d'avoirs à transférer seront déterminés sur une base équitable et raisonnable sans porter préjudice aux intérêts des autres Actionnaires de la Société et l'évaluation dont il sera fait l'usage devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur de la Société. Les coûts de tels transferts devront être à la charge du cessionnaire.

Art. 12. Détermination de la valeur nette d'inventaire. La Valeur Nette d'Inventaire des Actions de la Société sera, en vue du rachat et de l'émission d'Action(s), déterminée sous la responsabilité de l'Actionnaire Commandité, de temps à autre, mais en aucun cas moins qu'une fois par an, (le jour de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire est désigné dans les présents statuts comme la "Date d'Évaluation"). La Valeur Nette d'Inventaire sera déterminée en Euros sous la responsabilité de l'Actionnaire Commandité le 31 décembre de chaque année. La Valeur Nette d'Inventaire des Actions de la Société sera déterminée à chaque Date d'Évaluation en divisant les avoirs nets de la Société, étant la valeur des avoirs de la Société moins ses engagements, par le nombre d'Actions émises par la Société.

La valeur de tous les avoirs et engagements non exprimés en Euros sera convertie en Euros au taux de change en vigueur au Luxembourg à la Date d'Évaluation concernée. Au cas où le taux de change n'est pas disponible, il sera déterminé en bonne foi par, ou selon les procédures établies par l'Actionnaire Commandité.

Aucune émission ou rachat d'Actions n'aura lieu pendant une période de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. Si approprié, un avis de suspension sera communiqué aux Actionnaires.

L'Actionnaire Commandité prendra en compte les principes et directives déterminés par la "European Venture Capital Association" (EVCA), tels que modifiées de temps à autre, pour l'évaluation des Sociétés Cibles.

L'Actionnaire Commandité utilisera les méthodes d'évaluation communément acceptées (valeur actualisée des flux de trésorerie, ratios comparables, transactions récentes dans le même secteur, etc.). L'Actionnaire Commandité, à sa discrétion, peut permettre l'utilisation d'une manière cohérente d'une autre méthode d'évaluation, s'il considère telle évaluation plus appropriée à démontrer la juste valeur des avoirs de la Société.

Le cas échéant, l'Actionnaire Commandité peut décider d'engager un expert local spécialisé pour fournir une évaluation indépendante des actifs sous-jacents.

L'Actionnaire Commandité peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions dans des cas exceptionnels où les circonstances le requièrent et à condition que la suspension soit justifiée eu égard aux intérêts des Investisseurs, incluant de manière non limitative les circonstances suivantes:

1) pendant toute période au cours de laquelle, suite à la survenance d'événement de nature politique, économique, militaire ou monétaire ou tout autre circonstance échappant au contrôle de l'Actionnaire Commandité et ne relevant pas de sa responsabilité ni de ses pouvoirs, ou en raison de l'existence de toute circonstance propre au marché des biens immobiliers, la réalisation des actifs de la Société ne peut être raisonnablement effectuée sans qu'il soit porté gravement atteinte aux intérêts des Investisseurs ou si, de l'avis de l'Actionnaire Commandité, le prix d'émission, de vente et/ou de rachat ne peut être correctement calculé; ou

2) lorsque les moyens de communication qui sont normaux pour déterminer le prix des actifs de la Société sont hors service ou si pour une raison quelconque la valeur d'un avoir entrant en compte dans la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire (d'une manière qui relève de la seule discrétion de l'Actionnaire Commandité) ne peut être déterminée assez rapidement et avec exactitude; ou

3) lors de toute période pendant laquelle la valeur de toute filiale détenue directement ou indirectement par la Société ne peut être déterminée avec exactitude; ou

4) lors de toute période pendant laquelle les transferts de fonds liés à la réalisation ou à l'acquisition d'investissements ne peuvent, de l'avis de l'Actionnaire Commandité, être effectués à des taux de change normaux; ou

5) suite à la publication d'une convocation à une assemblée générale des Actionnaires afin de décider de la mise en liquidation de la Société; ou

6) si pour toute autre raison, les prix des investissements ne peuvent pas être constatés rapidement et avec exactitude.

Chapitre III. Actionnaires

Art. 13. Responsabilités des actionnaires. L'Actionnaire Commandité, dans sa capacité d'Actionnaire à responsabilité illimitée, est responsable pour toutes les engagements qui ne pourront être tenus au moyen des avoirs de la Société. Les Investisseurs en tant que Actionnaires à responsabilité limitée, ne seront engagés que dans les limites de leur apport à la Société.

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Sans préjudice de tout pouvoir réservé à l'Actionnaire Commandité en vertu des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, étant toutefois entendu qu'aucune résolution ne sera adoptée si elle n'est pas approuvée par l'Actionnaire Commandité.

Art. 15. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra conformément à la Loi, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de Luxembourg, tel que fixé dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de juin tous les ans et pour la première fois en 2010. Si ce jour est n'est pas un jour ouvrable pour les banques au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour suivant ouvrable pour les banques.

Art. 16. Autres assemblées des actionnaires. L'Actionnaire Commandité peut convoquer toutes autres assemblées générales des Actionnaires qu'il jugerait, à sa seule discrétion, nécessaires ou appropriées. Ces assemblées générales doivent être convoquées si les Actionnaires représentant un dixième (1/10) du capital social de la Société le demandent.

Ces assemblées générales seront tenues aux lieux et aux horaires prévus par les avis de convocation respectifs de ces assemblées générales.

Art. 17. Avis de convocation et Conduite des assemblées générales des actionnaires. Aux fins de cet article, toute référence aux "Actions" sera entendue comme référence aux actions ordinaires.

Les quorums et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des Actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Chaque action ordinaire et chaque action du commandité ouvre droit à un vote. Un Actionnaire peut agir à toute assemblée des Actionnaires en nommant un autre Actionnaire uniquement, par écrit, y compris par lettre, télécopie et courrier électronique et tous autres moyens de télécommunication écrite.

Les Actionnaires se réuniront sur convocation de l'Actionnaire Commandité envoyée quinze (15) jours ouvrables avant l'assemblée énonçant l'ordre du jour et qui sera publié deux (2) fois, dans le Mémorial et au moins un journal Luxembourgeois, une fois huit (8) jours avant la date de l'assemblée des Actionnaires et une fois huit (8) jours avant la seconde publication, et sera soumise à toute autre obligation posée par la Loi.

Toutefois, si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalable.

L'Actionnaire Commandité pourra fixer toute autre condition à remplir par les Investisseurs pour prendre part à une assemblée des Actionnaires.

Les Investisseurs en nom sont tenus d'informer l'Actionnaire Commandité par écrit de leur intention d'assister à l'assemblée ou non, et le nombre d'Actions pour lesquelles ils ont l'intention de voter, au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de l'assemblée.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents et votant, soumis à l'approbation de l'Actionnaire Commandité et étant entendu que le nombre d'Actions représentées à l'assemblée représentent au moins quatre-vingt pourcent (80%) du capital social. Si le quorum de présence requis n'est pas satisfait à l'heure de l'assemblée, une deuxième assemblée sera convoquée par l'Actionnaire Commandité, par un avis de convocation énonçant le même ordre du jour et indiquant la date et le résultat de l'assemblée précédente, publiée deux (2) fois, à au moins quinze (15) jours d'intervalle et quinze (15) jours avant l'assemblée, dans le Mémorial (Luxembourg Officiel Gazette) et dans deux (2) journaux Luxembourgeois. La deuxième réunion délibérera valablement nonobstant le montant du capital représenté. Toutes les assemblées générales seront présidées par l'Actionnaire Commandité.

Chapitre IV. Administration

Art. 18. Administration. La Société sera gérée par l'Actionnaire Commandité de la Société.

Les Investisseurs de la Société ne pourront en aucun cas participer ou interférer dans la gestion de la Société.

Art. 19. Pouvoirs de l'actionnaire commandité. L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus en vue d'accomplir tous les actes nécessaires ou simplement utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, notamment tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires seront exercés par l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité aura le pouvoir de déterminer la politique et les stratégies d'investissement, ainsi que la conduite de la gestion des affaires de la Société. Il aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser chacun et tous les objectifs de la Société et d'effectuer tous les actes et de prendre part à tous les contrats tels que les contrats administratifs, les contrats d'investissement, et les contrats de conseil, ou toutes les autres tâches qui sembleront être nécessaires, avisées, utiles ou accessoires à ces derniers. A cet égard, l'Actionnaire Commandité pourra, entre autres:

- (i) examiner, sélectionner, négocier, structurer, acheter, investir dans, détenir, gager, échanger, céder et vendre ou disposer autrement d'un investissement dans une Société Cible;
- (ii) constituer des filiales en rapport avec les affaires de la Société;
- (iii) décider que la Société emprunte de l'argent à toute personne;
- (iv) décider que la Société garantisse des prêts ou autres dettes des Sociétés Cibles ou fournir un financement par octroi de prêt intermédiaire à une Société Cible conformément aux dispositions du Prospectus le cas échéant.

A moins qu'il n'en soit autrement disposé expressément, l'Actionnaire Commandité a et aura pleine autorité, et ceci de manière discrétionnaire, pour exercer, pour le compte et au nom de la Société, tous droits et pouvoirs nécessaires ou utiles en vue de réaliser les objectifs de la Société.

L'Actionnaire Commandité peut, de temps à autre, s'il le considère nécessaire pour les opérations et la gestion de la Société, nommer des officiers ou agents de la Société, étant toutefois entendu que les détenteurs d'actions ordinaires ne pourront pas agir pour le compte de la Société sans remettre en cause la limitation de leur responsabilité.

Les officiers et/ou agents désignés auront les pouvoirs et obligations attribués par l'Actionnaire Commandité, à moins qu'il n'en soit disposé autrement par les présents Statuts.

L'Actionnaire Commandité pourra décider de faire appel à des experts locaux en conseil en vue d'accomplir ses objectifs.

Art. 20. Signatures autorisées. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Actionnaire Commandité, agissant par une ou plusieurs des personnes autorisées à signer et désignées par l'Actionnaire Commandité de manière discrétionnaire, ou telle(s) personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué.

Art. 21. Indemnisation de l'actionnaire commandité et des agents. La Société indemnifiera, dans la limite des avoirs de la Société uniquement, l'Actionnaire Commandité et les membres du Comité d'Investissement le cas échéant ainsi que leurs agents, directeurs, employés respectifs pour les réclamations, dommages et responsabilités auxquels ils auront été exposés en leur qualité d'Actionnaire Commandité et les membres du comité d'investissement et leurs agents, directeurs, employés respectifs ou à raison de toute action posée ou omise par eux en relation avec la Société, à l'exception s'ils sont causés par un acte de négligence grave, une fraude ou une faute intentionnelle.

Chapitre V. Comité d'investissement

Art. 22. Comité d'investissement. L'Actionnaire Commandité pourra se faire assister par un comité d'investissement (ci-après le "Comité d'Investissement") organisé et agissant conformément aux dispositions du Prospectus.

Art. 23. Désignation des membres du comité d'investissement. Le Comité d'Investissement est un comité interne de conseil et sera composé d'un minimum de deux (2) membres et d'un maximum de cinq (5) membres.

Les membres du Comité d'Investissement seront désignés par l'Actionnaire Commandité, qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. La majorité des membres du Comité d'Investissement sera nommée sur base d'une liste de préférence de noms soumise par le (les) Actionnaire(s) Commanditaire(s).

Les membres sont rééligibles et révocables à tout moment, avec ou sans cause, par l'Actionnaire Commandité.

Les membres du Comité d'Investissement ne recevront pas de rémunération pour les services prestés, sauf autrement décidé par l'Actionnaire Commandité.

Chapitre VI. Contrôle

Art. 24. Contrôle. Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé, qui devra satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant son honorabilité et son expérience professionnelle, et qui exercera les fonctions prescrites par la Loi S1CAR. Le réviseur sera élu par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur.

Chapitre VII. Dépositaire

Art. 25. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépôt avec une banque qui satisfera aux exigences de la Loi SICAR (ci-après le "Dépositaire"). Toutes les valeurs et espèces de la Société sont détenues par ou pour ordre du Dépositaire, qui assumera vis-à-vis de la Société et de ses Actionnaires les responsabilités prévues par la Loi SICAR.

Au cas où le Dépositaire souhaiterait se retirer, l'Actionnaire Commandité accomplira les efforts nécessaires pour trouver un nouveau dépositaire et l'Actionnaire Commandité désignera ce Dépositaire en lieu et place de l'ancien Dépositaire dans un délai de deux (2) mois. L'Actionnaire Commandité pourra mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais

ne pourra pas révoquer le Dépositaire à moins que et jusqu'à ce qu'un nouveau dépositaire n'ait été désigné conformément à cette disposition, en vue d'agir à la place du Dépositaire.

Chapitre VIII. Exercice social, Distribution des profits

Art. 26. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se terminera le trente et un (31) décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le trente et un (31) décembre 2009.

Art. 27. Distribution. Le droit aux dividendes ou aux distributions ainsi que l'attribution d'acomptes sur dividendes, sont déterminés par l'Actionnaire Commandité conformément aux dispositions du Prospectus.

Chapitre IX. Dispositions spéciales

Art. 28. Dispositions spéciales. A moins qu'il n'en soit disposé autrement par les présents Statuts, les Statuts peuvent être modifiés de temps en autre par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires prise à la majorité des Actionnaires représentant au moins quatre-vingt cinq pourcent (85%) du capital social de la Société.

Toute décision des Actionnaires concernant la dissolution, la liquidation, la fusion, la scission de la Société et le gage d'Actions sera prise à la majorité des Actionnaires représentant quatre-vingt cinq pourcent (85%) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par résolution de la majorité des Actionnaires représentant au moins quatre-vingt cinq pourcent (85%) du capital social de la Société décidant d'une telle dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Ce(s) liquidateur(s) doit(vent) être approuvé(s) par la CSSF et donner toutes garanties d'honorabilité et de compétences professionnelles.

Les avoirs de la Société seront liquidés de manière ordonnée et tous les investissements ou les produits de telle liquidation d'investissements seront distribués aux Actionnaires conformément à la politique de distribution déterminé dans le Prospectus. Tous les investissements ou produits issus de la liquidation d'investissements seront distribués soit en espèce soit en nature avec l'approbation de la majorité des Actionnaires représentant quatre-vingt cinq pourcent (85%) du capital dans le respect du principe d'égalité entre tous les Actionnaires.

Les sommes qui n'auront pas été réclamées par les Actionnaires à la clôture de la liquidation seront consignées auprès de la Caisse des Consignations de Luxembourg. Dans l'éventualité où ces sommes ne seraient pas réclamées avant l'expiration du délai de prescription, celles-ci seront perdues.

Chapitre X. Loi applicable

Art. 29. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront soumises à la Loi et à la Loi SICAR.

Souscription et Paiement

Les souscripteurs ont souscrit le nombre d'Actions suivant:

Actionnaires	Nombre d'Actions
TRAMUNTANA MANAGEMENT S.à r.l. Actionnaire Commandite	Une (1) action commandite
Financiera Fimar S.A. S.C.R. Actionnaire Commanditaire	Neuf cent quatre-vingt neuf (999) actions ordinaires
TOTAL	Mille (1.000) Actions

Toutes les Actions ont été souscrites ainsi qu'il est dit ci-dessus et libérées à concurrence de 5% (cinq pourcent) de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) est maintenant à disposition de la Société, ainsi qu'il résulte de documents remis au notaire.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais de quelque forme que ce soit qui résultent de la constitution de la Société seront supportés par la Société et sont estimés à environ trois mille (3.000,-) euros.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées immédiatement en assemblée générale extraordinaire.

Après vérification que l'assemblée était régulièrement constituée, les Actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

La société suivante a été nommée en tant que réviseur d'entreprise:

Deloitte S.A., 560 rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

Deuxième résolution

La Société conclura un contrat de dépôt avec Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A., ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'administration centrale de la Société sera confiée à son Actionnaire Commandité.

Quatrième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont tous signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: Schaeffer et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 14 août 2009. Relation: EAC/2009/9899. Reçu soixante quinze euros 75,-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Dudelange, le 18 AOUT 2009.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009109574/1034.

(090131801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Couleur Café S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 1, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 147.703.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix août.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Madame Catherine GODFROID, épouse de Monsieur Cédric BREELS, pharmacienne, née à Messancy (Belgique) le 2 novembre 1973, demeurant à L-9050 Ettelbruck, 15, Grand-Rue,

agissant en son nom personnel.

2.- Monsieur Cédric BREELS, pharmacien, né à Namur (Belgique) le 27 décembre 1973, demeurant à L-9050 Ettelbruck, 15, Grand-Rue,

agissant en son nom personnel.

3.- Madame Cathy BRESSARD, épouse de Monsieur Philippe NOEL employée privée, née à Messancy (Belgique) le 9 octobre 1967, demeurant à B-6792 Halanzy, 1, rue des Buissons,

agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de "COULEUR CAFE S.A." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Ettelbruck. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet le commerce, l'acquisition, la vente de café, thé, cacao, épices, chocolat, tisanes, différentes huiles, et d'autres produits d'épicerie fine, ainsi que l'exploitation de locaux de dégustation de tous articles mis en vente.

Elle peut s'associer avec ou représenter des personnes physiques ou morales poursuivant le même objet; elle peut participer dans des sociétés ayant le même objet.

La Société peut en outre, d'une manière générale, faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières ayant un rapport quelconque avec son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (€ 31,-) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 13.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à une majorité simple de voix émises des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonction jusqu'à la fin de leur mandat ou leur démission, leur révocation ou leur mort; ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur et dans le cas où les actionnaires n'auraient pas pourvu à son remplacement, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les modalités de quorum et convocation des réunions du conseil d'administration seront ceux requis par la loi dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les convocations aux réunions du conseil d'administration devront spécifier l'ordre du jour et le lieu, la date et l'heure de la réunion. Le jour devra être un jour ouvrable et devra se tenir entre au moins dix (10) et pas plus de trente (30) jours ouvrables à partir de la convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration "i.e. Administrateur délégué") ou par la co-signature de l'Administrateur délégué avec celle d'un des deux Administrateurs restants.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Catherine GODFROID, épouse de Monsieur Cédric BREELS, préqualifiée, deux cent cinquante actions	250
2.- Monsieur Cédric BREELS, préqualifié, deux cent cinquante actions	250
3.- Madame Cathy BRESSARD, épouse de Monsieur Philippe NOEL, préqualifiée, cinq cents actions	500
TOTAL: MILLE actions	1.000

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve à l'entière disposition de la société.

84564

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.100,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Madame Catherine GODFROID, épouse de Monsieur Cédric BREELS, pharmacienne, née à Messancy (Belgique) le 2 novembre 1973, demeurant à L-9050 Ettelbruck, 15, Grand-Rue.

b) Monsieur Cédric BREELS, pharmacien, né à Namur (Belgique) le 27 décembre 1973, demeurant à L-9050 Ettelbruck, 15, Grand-Rue.

c) Madame Cathy BRESSARD, épouse de Monsieur Philippe NOEL, employée privée, née à Messancy (Belgique) le 9 octobre 1967, demeurant à B-6792 Halanzy, 1, rue des Buissons.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Madame Annette MICHELS, réviseur d'entreprises, née à Luxembourg le 9 août 1952, demeurant à L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.

4. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2015.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

La gestion journalière de la Société est déléguée à Monsieur Philippe NOEL, commerçant, comptable, né à Messancy (B) le 5 février 1967 (matricule 19670205277), demeurant à B-6792 HALANZY, 1, rue des Buissons qui portera le titre de délégué à la gestion journalière et partant, pourra engager la société vis-à-vis des tiers par sa signature individuelle.

7. L'adresse de la société est fixée à L-9010 Ettelbruck, 1, rue de Bastogne.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Godfroid, C. Breels, C. Bressard, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 août 2009. Relation: EAC/2009/9825. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 août 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009109637/175.

(090131500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Soluchem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3940 Mondercange, 27, rue de Pontpierre.

R.C.S. Luxembourg B 147.716.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre août.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "AS-DUSTY SARL", établie et ayant son siège social à L-1818 Howald, 1, rue des Joncs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115042,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Thierry DIEBOLD, indépendant, demeurant à F-57700 Neufchef, 23, rue Jean de la Fontaine (France).

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par les présentes.

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "SOLUCHEM S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société pour objet l'achat et la vente de produits de nettoyage des bâtiments.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Mondernange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "AS-DUSTY SARL", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-3940 Mondercange, 27, rue de Pontpierre.
2. Monsieur Thierry DIEBOLD, indépendant, né à Algrange (France), le 13 septembre 1962, demeurant à F-57700 Neufchef, 23, rue Jean de la Fontaine, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, ès-qualité qu'il agi, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DIEBOLD - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 août 2009. Relation GRE / 2009/2895. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 19 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009109636/112.

(090131776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Sovina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 10, rue Lankelz.

R.C.S. Luxembourg B 63.697.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le cinq août.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Osvaldo NARDECCHIA, représentant, demeurant à L-5828 Fentange, 19, Gewaennchen.
- 2) Monsieur Germain THIES, employé privé, demeurant à L-9657 Harlange, 13, rue de Bettlange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a) Que la société anonyme "SOVINA S.A.", établie et ayant son siège social à L-4205 Esch-sur-Alzette, 10, rue Lankelz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 63697, (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 438 du 17 juin 1998.

b) Que le capital de la Société a été fixé lors de la constitution à quatre millions de francs luxembourgeois (4.000.000,- LUF), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, entièrement libérées, évalué à 99.157,40 EUR.

c) Que les comparants sont les détenteurs de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que les comparants, en tant qu'actionnaires uniques, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que les actionnaires se désignent comme liquidateurs de la Société.

f) Que les liquidateurs requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent avoir réglé tout le passif de la Société, moyennant reprise par les actionnaires de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit des actionnaires.

g) Que les comparants sont investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

h) Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

i) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'en date de ce jour.

j) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

k) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins chez Monsieur Germain THIES à L-9657 Harlange, 13, rue de Bettlange.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et les comparants, en tant qu'actionnaires, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: NARDECCHIA - THIES - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 14 août 2009. Relation GRE / 2009/2906. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 19 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009109757/49.

(090132049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

salesmagnet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 147.714.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the tenth day of August.

Before Us Maitre Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SalesMAGNET OY, org number 2109828-9, with Registered Office at Pakkahuoneenkatu 34, 90100 Oulu, Finland, hereby represented by Ms. Fiona FINNEGAN, with professional address at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of proxy.

The above-mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the herein above stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited company, which it declared to establish (the "Company").

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

The Company exists under the firm name of "salesmagnet S.A."

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital

5. Capital. The corporate capital of the Company is set at thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one Euros (EUR 31.-) each.

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital - Limitation to the right to transfer the shares.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. - Directors, Board of directors, Statutory auditor

9. Board of directors or sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

10.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13. Representation of the company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

14. Statutory auditor.

14.1 The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

Chapter V. - General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders.

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and Date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg to be held in the first place in 2011.

17. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

18. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI. - Business year, Distribution of profits

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the December 31st, 2010.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits have to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII. - Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The entirety of the capital has been subscribed as follows:

SalesMAGNET OY, prenamed: one thousand	(1,000) shares
Total: one thousand	(1,000) shares

100 % of these shares have been paid up in cash. Therefore the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand five hundred Euro.

First Extraordinary General Meeting of shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

I. The number of directors is set at three (3).

The following persons have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2010:

1. Mr Torben MADSEN, company director, born in Aalborg, in Denmark, on 20th July 1965, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

2. Mr Peter ENGELBERG, company director, born in Stockholm, Sweden, on 7th May 1960, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

3. Mr Gilles WECKER, company director, born on 4th April 1965, in Dudelange, Luxembourg, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

II. The number of statutory auditors is set at one (1). The following person has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2010:

Modern Treuhand SA, company registration number B 86166, with registered office at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

III. The registered office of the Company is established at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix août

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

SalesMAGNET OY, enregistrée sous le numéro 2109828-9, avec siège social situé au Pakkahuoneenkatu 34, 90100 Oulu, Finlande, représentée par Melle Fiona FINNEGAN, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, suivant procurations (sous seing privé).

Cette procuration, signée du comparant et du notaire instrumentaire, resteront annexées ne variateur au présent acte, afin d'être soumises ensemble avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré former par les présentes une société anonyme unipersonnelle régie par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

STATUTS

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915")) et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination "salesmagnet S.A.".

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31,000) divisés en mille (1,000) actions avec une valeur nominative de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Réviseurs d'entreprises

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V - Assemblée Générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, et ce pour la première fois en 2011.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2010.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

La totalité du capital a été souscrit comme suit:

SalesMAGNET OY, prénommé: mille (1,000) actions.
Total: mille (1,000) actions

100 % de ces actions ont été libérés par versement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31,000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à mille cinq cents Euro.

Première Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

I. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2010:

1. M. Torben MADSEN, directeur de société, né à Aalborg, en Danemark, le 20 Juillet 1965, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

2. M. Peter ENGELBERG, directeur de société, né à Stockholm, en Suède, le 7 Mai 1960, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

3. M. Gilles WECKER, directeur de société, né le 4 avril 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

II. Le nombre de commissaire statutaire est fixé à un (1). A été appelé comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2010:

Modern Treuhand SA, société enregistrée sous le numéro B 86166, avec le siège social situé au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

III. Le siège social de la Société est établi au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. FINNEGAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 août 2009. Relation: LAC/2009/33089. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 AOUT 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009109530/428.

(090131686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Alupart, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8311 Capellen, 75A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.317.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53357 ont été déposés au Registre de Commerce des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008152482/211/9.

(080180167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Global Property Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 112.428.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 25 juin 2008 que:

Monsieur Jérôme Jaton et Madame Paola Scagnetti Rasmussen démissionnent de leur fonction d'administrateurs.

Monsieur Guy Lanners, né le 09.09.1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg et

Monsieur James Crawford, né le 03.03.1977 à Manchester (England), demeurant au R. Liotard 15, CH-1202 Genève, sont nommés administrateurs en remplacement. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008152786/3560/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00700. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Elettra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.670.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique de Elettra Investments S.à.r.l. qui s'est tenue extraordinairement le 5 août 2009

L'Associé Unique de Elettra Investments S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mme Séverine Canova, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- d'accepter la démission de Mr Doeke van der Molen, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer Mr. Vincent Bouffieux, né le 1^{er} mai 1970 à Ottignies, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérante de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.

- de nommer Mr Xavier Borremans, né le 1^{er} août 1973 à Mouscron, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérante de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Vincent Bouffieux

Gérant

Référence de publication: 2009106441/22.

(090127398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.
